

CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION
« Grandeur de la brique à travers les notes et les sons »
(« GEBRANNTTE GRÖSSE IN TÖNEN UND KLÄNGEN »)

Le Conseil Régional de Musique du Land de Mecklenburg-Vorpommern annonce, au nom du Land de Mecklenburg-Vorpommern et en collaboration avec la section régional de Mecklenburg-Vorpommern de l'Association des Compositeurs Allemands ainsi que l'Association de Nouvelle Musique du Land de Mecklenburg-Vorpommern, le concours de composition « Grandeur de la brique à travers les notes et le sons » (« GEBRANNTTE GRÖSSE IN TÖNEN UND KLÄNGEN ») pour une œuvre symphonique vocale. Ce concours est soutenu par la Radio d'Allemagne du Nord (NDR).

PRIX :

1^{er} Prix : 15.000 Euros

ainsi que la création de l'œuvre en collaboration avec la NDR dans le cadre du festival musical « Festspiele Mecklenburg-Vorpommern ».

2^{ème} Prix : 8.500 Euros

ainsi que la création de œuvre avec un grand orchestre du Land de Mecklenburg-Vorpommern pendant la saison 2008/2009.

3^{ème} Prix : 5.000,00 Euros

ainsi que la création de l'œuvre avec l'Orchestre des Jeunes du Land Mecklenburg-Vorpommern en été 2008 dans le cadre du festival musical « Festspiele Mecklenburg-Vorpommern ».

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Le concours est international et sans limite d'âge. Il se déroule en deux tours. Seule le texte de l'annonce en allemand fait foi.
- 2. 1^{er} tour**
Sont à présenter :
 - 2.1 a) L' ébauche d'idées d'une œuvre symphonique chorale sur le thème « Backsteingotik » (gothique en briques) :
 - durée maximale : 45 minutes,
 - sur un texte en langue allemande : libre choix d'un texte biblique ou/et utilisation du texte d'Ernst Barlach publié dans cette annonce;
 - b) et la partition d'un œuvre de musique de chambre, écrite après le 1^{er} janvier 1995 :
 - durée maximale : 12 minutes,
 - choix libre des instruments, 10 musiciens maximum, de préférence avec une partie vocale soliste.L'emploi de moyens électroniques et/ou audiovisuels tels que passage de bandes magnétiques est exclu.
 - 2.2 Les partitions et ébauches d'idées sont à présenter de manière anonyme, sans noms et seulement munies d'un mot de passe. A joindre également une enveloppe munie du même mot de passe, contenant le nom du compositeur ou de la compositrice, une copie d'un pièce d'identité, l'adresse actuelle, le numéro de téléphone, l'adresse E-mail, une biographie, une liste des œuvres de l'artiste et une photo originale signée au verso. L'envoi éventuel d'un enregistrement doit également être anonyme et muni du mot de passe.
 - 2.3 N'est admise qu'une seule partition par participant.
 - 2.4 La date limite d'envoi est **fixée au 15 novembre 2006**.
Le dossier (voir points 2.1 et 2.2) est à envoyer à l'adresse suivante:
Landesmusikrat Mecklenburg-Vorpommern e.V.
Apothekerstraße 28
D-19055 Schwerin
 - 2.5 Parmi les dossiers, un jury international sélectionne sept candidats qui accéderont au deuxième tour, et dont les noms seront rendus public après le 30 novembre 2006.

3. 2^{ème} tour :

- 3.1 Les œuvres des compositeurs sélectionnés seront interprétées dans le cadre de la série de concerts « Neue Kammermusik » (nouvelle musique de chambre) les 4 et 5 mai 2007 à Rostock et à Schwerin.
- 3.2 Chaque candidat aura l'occasion, pendant 30 minutes maximum, de présenter ses ébauches d'idées pour l'œuvre symphonique chorale au jury, en public.
- 3.3 Le jury international sélectionnera les lauréats en se basant sur la qualité de la prestation musicale ainsi que sur les ébauches d'idées.
- 3.4 Les compositeurs sélectionnés seront invités pour la durée des répétitions et représentations ; les frais de voyage et de l'hôtel seront pris en charge. Ceux-ci s'engagent, dans le cadre du projet scolaire « Musik 21 », à présenter leur œuvre à une classe et à discuter de leurs idées et opinions musicales avec les élèves.
- 3.5 Les gagnants du second tour seront rendus public le 5 mai 2007.
- 3.6 La date limite d'envoi des partitions des gagnants est le 31 décembre 2007.
- 3.7 La date limite d'envoi des documents nécessaire à l'exécution de l'œuvre est le 31 mars 2008.
- 3.8 Le montant des trois prix inclut l'élaboration de tous les documents nécessaires à l'exécution de l'œuvre, qui sont à livrer par les lauréats dans les délais prévus. Les lauréats sont invités (frais de voyage et de l'hôtel pris en charge) pour la durée des répétitions et des premières correspondantes.

Informations:

Landesmusikrat Mecklenburg-Vorpommern e.V.
Apothekerstraße 28
D-19055 Schwerin
Tel. 0049-(0)385 – 557 44 41
Fax 0049-(0)385 – 557 44 39
E-Mail: info@landesmusikrat-mv.de